



DECISION N° 220-08

Du 3 octobre 2008

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur, ordonnateur du budget,

Vu l'Arrêté ministériel de la santé et des solidarités en date du 16 mars 2006, portant désignation de Monsieur Lionel GACHON en qualité de directeur de l'Institut Médico Educatif Départemental,

VU l'Arrêté ministériel de la santé et des solidarités en date du 22 décembre 2006 portant désignation de Madame Aline COCHET en qualité de directrice adjointe de l'Institut Médico Educatif Départemental,

Vu le Code de l'action sociale et de la famille,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Décret n° 2005-921 du 9 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnées à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 précitée,

ank

DECIDE

Article 1

Délégation permanente de signature est donnée à Madame **Aline COCHET**, directrice adjointe de l'Institut Médico Educatif Départemental, à effet de signer toutes décisions et correspondances relevant de la gestion des ressources humaines.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation générale de signature est donnée à Madame **Aline COCHET**.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel GACHON et de Madame Aline COCHET, délégation est donnée à :

- Mademoiselle **Roberte SURJUS**, adjoint des cadres hospitaliers responsable du service comptabilité, à effet de signer toutes décisions et correspondances relevant de son domaine de compétence, l'ordonnancement des dépenses et des recettes, les certificats administratifs établis par ce service ainsi que les marchés et les conventions, les attestations de service fait pour les dépenses de l'Institut Médico Educatif Départemental.
- Madame **Geneviève ZAMORA**, adjoint des cadres hospitaliers responsable du service ressources humaines, à effet de signer toutes décisions et correspondances relevant de son domaine de compétence.
- Madame **Marie Sylvie LECAT**, cadre socio-éducatif,
Monsieur **Jean-Marie MARTIN**, responsable IMP faisant fonction de cadre socio éducatif et Mademoiselle **Caroline COTS** responsable IMPro faisant fonction de cadre socio éducatif, à effet de signer toutes pièces relevant du secteur éducatif.

Article 4

La présente délégation prendra effet à compter de sa signature. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Perpignan, le 3 octobre 2008

*Le Directeur de l'Institut Médico Educatif
Départemental,*



Lionel GACHON

SIGNATURES :

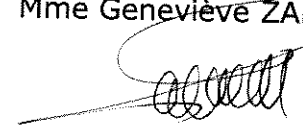
Madame Aline COCHET



Melle Roberte SURJUS



Mme Geneviève ZAMORA



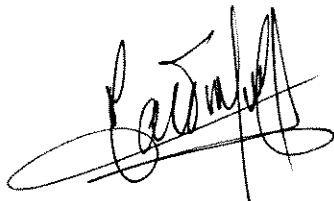
Mme Marie Sylvie LECAT



Melle Caroline COTS



M. Jean Marie MARTIN





DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Pôle formation & organisation des concours

A PERPIGNAN, le 1^{er} octobre 2008

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES pour le recrutement de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale

Un concours sur titres de Manipulateur d'Electroradiologie médicale est organisé au Centre Hospitalier de PERPIGNAN à partir du 2 janvier 2009 en vue de pourvoir un poste.

Ce concours sur titres est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ou d'une autorisation d'exercice délivrée en application de l'article L. 4351 du code de la santé publique.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à la DRH au secteur de la formation permanente & organisation des concours. Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et des pièces justificatives, seront à adresser à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de PERPIGNAN avant le 1^{er} décembre 2008, délai de rigueur.

**Le Directeur des
Ressources Humaines & Logistiques**

Jacqueline PRAT